



## Infos SMKRP

13 mai 2016

Les syndicats vous représentent auprès de la CPAM car vous êtes conventionné. Adhérer, c'est montrer à l'Assurance Maladie que vous êtes présent, intéressé, sensible aux difficultés du quotidien, sensible aussi à la faible considération qu'ils portent à la profession, à votre travail et à votre rémunération.

**Adhérer**, c'est dire non à la volonté de supprimer toute faculté de faire librement notre métier, de pratiquer des dépassements d'honoraires.

**Adhérer**, c'est préserver votre manière d'exercer en fonction de ce que vous aimez et savez faire avec vos patients.

**Adhérer**, c'est disposer d'informations fiables ou de solliciter à tout moment des confrères prêts à vous répondre et à vous aider.

**Rejoignez le Syndicat de Paris car unis nous serons plus forts.**

J'ai le plaisir de vous adresser ci-dessous les dernières actualités reçues par nos adhérents, dont certaines pourront vous intéresser.

Confraternellement,

Ludwig SERRE  
*Président*

---

### Soins gratuits aux victimes des attentats du 13 novembre 2016

Si dans votre cabinet vous recevez une victime (directe ou indirecte) des attentats de Paris de novembre, sachez... [-> lire la suite](#)

---

### Prescrire des substituts nicotiques

Depuis la loi réformant le système de santé, les kinésithérapeutes peuvent prescrire des substituts nicotiques [-> lire la suite](#)

---

### Rejets de télétransmission : s'y retrouver dans les codes d'erreur

La CPAM de Paris nous a communiqué les codes d'erreur les plus fréquents qu'elle rencontre.

Afin de faciliter le traitement des rejets [-> lire la suite](#)